



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

RÉSOLUTION DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI ADOPTÉE À SA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 16 JANVIER 2018

### RÉSOLUTION N° 12-18

#### Jonction pour Elle inc.– Demande d'appui

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que, comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ PAR: Julie Dumont

APPUYÉ PAR: Bruno Vallières

ET RÉSOLU de proclamer la Municipalité de Saint-Henri municipalité alliée contre la violence conjugale.

Certifiée conforme le 18 janvier 2018.

  
Jérôme Fortier, secrétaire-trésorier